

FORMATION

EE - Gestion des entreprises extérieures



DURÉE

7 heures (1 jour)

PUBLIC

Toute personne chargée du suivi et de la gestion d'entreprises extérieures

PRÉ-REQUIS

Aucun

LIEU

En intra ou en inter-entreprise

EFFECTIF

1 à 10 apprenants

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Exposés interactifs, exercices théoriques et pratiques, études de cas, travaux en sous-groupes...

INTERVENANT

IPRP et formateur spécialisé en santé sécurité au travail

CONDITIONS D'ÉVALUATION

Evaluation sommative

ATTRIBUTION FINALE

Attestation de fin de formation, livret aide-mémoire

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Maîtriser les risques liés à la co-activité entre les entreprises utilisatrices et les entreprises extérieures. Maîtriser les méthodes et outils pour analyser les risques et réaliser le suivi des interventions.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Article R. 4512-6 et suivants du Code du travail : « *Au vu des informations et éléments recueillis au cours de l'inspection commune préalable, les chefs des entreprises utilisatrice et extérieures procèdent en commun à une analyse des risques pouvant résulter de l'interférence entre les activités, installations et matériels. Lorsque ces risques existent, les employeurs arrêtent d'un commun accord, avant le début des travaux, un plan de prévention définissant les mesures prises par chaque entreprise en vue de prévenir ces risques [...] ».*

MATÉRIELS

Exemples de documents : plan de prévention, protocole de sécurité, permis de feu, autorisation de travaux.... Supports audio-visuels.

PROGRAMME

- Le cadre réglementaire
- Les notions d'entreprise utilisatrice et d'entreprise extérieure
- Les limites de la coordination sécurité prévention santé (CSPS)
- Le rôle des différentes parties prenantes
- L'organisation d'une opération (avant, pendant et après les travaux)
- Le plan de prévention
- Le protocole de sécurité (opérations de chargement et déchargement)
- Le permis de feu (travaux par points chauds)

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

A la discrétion de l'employeur.